



## Note Finances : comptes administratifs 2018 et budgets 2019

Le conseil municipal a voté les comptes administratifs 2017 le 13 février 2019 et adopté les budgets 2019 lors de sa séance du 3 avril 2019 en présence de Mr Bioret, receveur municipal du centre des finances publiques de Malestroit.

### Comptes administratifs 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats de paiement (dépenses) et des titres de recettes de la commune sur une année.

#### ❖ Compte administratif commune :

Fonctionnement : + 86 681,53€ soit + 228 184,45€ (avec la reprise des excédents antérieurs)

Investissement : - 6 528,65€ soit - 53 735,56€ (avec la reprise des déficits antérieurs)

Soit un résultat cumulé de + 174 484,51 €

#### ❖ Compte administratif assainissement :

Exploitation : - 1 135,17€ soit - 928,52€ (avec la reprise des résultats antérieurs)

Investissement : +1 705,54€ soit - 39 804,39€ (avec la reprise des déficits antérieurs)

#### ❖ Compte administratif Lotissement le Vallet :

Fonctionnement : + 100,64€ soit + 99,53€ (avec la reprise des résultats antérieurs)

Investissement : + 128 151,29€ soit + 95 985,73€ (avec la reprise des excédents antérieurs)

*La situation financière de la commune est bonne ce qui permet depuis 2018 de relancer les investissements. Toutefois, il faut être très vigilant quant à l'incertitude sur les dotations de l'état sur du moyen terme, mais également quant aux recettes liées à la taxe d'habitation. En effet, cette dernière étant supprimée nous n'avons pour l'instant aucune information quant à la compensation qui sera faite par l'Etat.*

*Les ratios budgétaires transmis par Mr Bioret sont bons :*

- *Ration d'autofinancement ( les produits de fonctionnement financent les charges réelles et le remboursement de la dette) : 0.78 ( pour une norme maximale recommandée de 1)*
- *Ratio d'endettement (produits de fonctionnement nécessaires au remboursement du capital de la dette : 0.61 ( pour une norme maximale recommandée de 1.5)*
- *Il faudrait à la commune 2.52 années de capacité d'autofinancement pour rembourser le capital de la dette ( pour une norme maximale recommandée de 8)*



# Budgets 2019

## ➤ Taux d'imposition :

Au vu de l'excédent de fonctionnement de 2018, **les élus municipaux ont décidé pour la quatrième année consécutive de ne pas augmenter les taux d'imposition :**

Taxe d'habitation : 14,32 ; Taxe foncière : 27,63 ; Taxe foncière sur le non bâti : 58,44

## ➤ Le budget de la commune est adopté en équilibre :

**Section de fonctionnement : 567 460€ et section d'investissement : 278 696€**

- En fonctionnement, du fait des travaux engagés par le syndicat sportif intercommunal ( vestiaires) et le syndicat scolaire intercommunal ( achat d'un terrain et construction d'une nouvelle école) nos participations au fonctionnement de ces syndicats sera augmentée .
- En 2019, les opérations d'investissement seront les suivantes ( en TTC) :
  - Révision de la carte communale : 10 800€
  - Tableau de commande des cloches de l'église : 1 700 €
  - Mains courantes escaliers église : 964€
  - Travaux de voirie Le Puy : 16 700€
  - Enfouissement des réseaux : 95 816€ ( Le Puy) + 53 293€ ( factures 2018 Rue de l'église)
  - Changement de l'armoire électrique aux fraîche : 1 326€
  - Illuminations de Noël : 1500€
  - Taille Haie : 800€
  - Groupe électrogène : 800€
  - Rénovation et mise en accessibilité des toilettes publiques : 25 000 € ( les élus étudient la meilleure solution possible. Ce projet serait éligible à des subventions de l'état et du conseil départemental)

## ➤ Le budget assainissement :

**Section de fonctionnement : 40 514€ et section d'investissement : 61 477€**

Une subvention d'équilibre de 850 € est prévue (du budget communal vers le budget assainissement).

Courant 2019, il sera nécessaire de procéder au faucardage des saules à la station de traitement des eaux usées : coût estimé : 3000€ TTC

## ➤ Le budget lotissement Le Vallet :

**Section de fonctionnement : 301 841.27€ et section d'investissement : 350 961.40€**